

1. Contexte, intérêt de l'ouvrage pour les praticiens et méthodologie

CONTEXTE

La loi portant le livre 6 « La responsabilité extracontractuelle » du Code civil a été adoptée le 7 février 2024 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, six mois après sa publication au *Moniteur belge*. Le livre 6 s'ajoute donc aux livres 1, 2 (titre 3), 3, 4, 5 et 8 et participe ainsi à la réforme globale du Code civil entreprise par le ministre de la Justice Koen Geens.

Les articles 1382 et 1386*bis* de l'ancien Code civil, bien connus de tous les juristes, sont remplacés par cinquante-cinq articles auxquels s'ajoutent des dispositions diverses amendant les textes existants. La réforme est donc d'importance. Après quelques dispositions introductives, le livre 6 traite successivement des faits générateurs de responsabilité, du lien de causalité, du dommage et des conséquences de la responsabilité. Les régimes particuliers de responsabilité sont visés au dernier chapitre mais il n'y en a qu'un seul pour l'instant : la responsabilité du fait des produits défectueux.

Le changement est majeur puisque l'ancien Code civil ne définissait aucun des éléments essentiels de la responsabilité extracontractuelle et se contentait de quelques règles très générales. Le livre 6, beaucoup plus complet, consolide pour une part les acquis de la jurisprudence mais il comporte aussi de nombreuses innovations. On citera notamment l'ouverture plus large du concours des responsabilités, l'abandon de l'élément moral ou subjectif de la faute, l'alourdissement de la responsabilité des parents pour les dommages causés par des mineurs de moins de 16 ans, une approche nouvelle de l'incertitude causale, la consécration de la faute lucrative et l'octroi d'un effet préventif aux règles de responsabilité.

INTÉRÊT DE L'OUVRAGE

Une interprétation correcte de ces nouvelles règles impose une lecture attentive et un examen approfondi non seulement du texte même de la loi, mais aussi de ses travaux parlementaires.

Cet ouvrage destiné tant aux praticiens qu'aux chercheurs est un outil, maniable et efficace, qui leur épargnera des recherches souvent longues et laborieuses à travers les documents parlementaires, présentés, par nature, de manière chronologique.

MÉTHODOLOGIE

On y trouvera, article par article, l'évolution du texte (depuis la proposition de loi jusqu'au texte adopté), l'Exposé des motifs, l'Avis du Conseil d'État¹, ainsi que les Amendements adoptés et leurs justifications, sous cette forme méthodique et structurée :

Texte original de la proposition de loi	² → =	Article adopté en première lecture	→ =	Loi du 7 février 2024
EXPOSÉ DES MOTIFS				
AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT				
AMENDEMENT(S) ADOPTÉ(S)		JUSTIFICATION(S)		

Nous vous en souhaitons un usage aussi utile qu'agréable.

1. La numérotation des notes de bas de pages de l'avis du Conseil d'État n'a pas été modifiée, elles ne se suivent donc pas en continu.

2. La flèche indique au lecteur que le texte a subi des modifications. Le symbole = signifie que le texte est resté identique.